



Commune de Saint André d'Olerargues

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal N° 01-2026

du mercredi 4 février 2026 à 18 h 00

Date de la convocation : Vendredi 30 janvier 2026
Date d'affichage: Vendredi 30 janvier 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 9 (Quorum : 5)

Présents : 9

Votants : 9

L'An deux mil vingt-six et le quatre février, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. François BARBE, Mme Béatrice BOUYSSOU, M. Raoul BEHNCKE, M. Lionel CHEVALIER, M. Jean-Marie FERRARI, Mme Amélie HORN, Mme Nathalie LACOUSSE, Mme Annie QUEYRANNE, M. Daniel ROUSSEL

Procurations : Néant

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie FERRARI

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 01-2026**CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS**

Depuis quelques années, la Fondation 30 Millions d'Amis accompagne les communes dans la mise en place de campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants respectueuses du bien-être animal. Cet accompagnement prend la forme d'une convention.

La commune supporte les opérations de capture et de re-lâchage des chats sur le lieu de vie. La Fondation 30 Millions d'Amis prend en charge les frais de stérilisation et d'identification des chats errants des montants maximums suivants : 100€ pour les mâles, 120€ pour les femelles, 140€ exceptionnellement pour les femelles gestantes et 140€ exceptionnellement pour les cryptorchidies.

La Fondation 30 Millions d'amis octroie à la commune une enveloppe financière de 1650€ pour une estimation de 15 chats pour l'année 2026. Ce budget est à utiliser dans sa globalité au plus tard le 31 décembre 2026. Un supplément exceptionnel pourra être demandé pour terminer l'année.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code rural,

Vu le décret n° 2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants,

Vu la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 et le décret n°99-1164 du 29 décembre 1999,
Vu le décret n°2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif à des mesures particulières à l'égard des animaux errants,

Vu le projet de convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis,

Considérant que la capture et la prise en charge d'animaux errants contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de l'hygiène publiques,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ **Approuve** la convention pour l'année 2026 entre la Fondation 30 Millions d'Amis et la commune ;
- ↳ **Autorise** Madame la Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent permettant sa mise en œuvre ;
- ↳ **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire fait part de l'appel à projet concernant les chantiers ateliers d'insertion pour 2026. Il est évoqué la possibilité de construire un mur au cimetière côté sud pour cacher le vis-à-vis avec habitations voisines. Est également évoqué la réalisation d'un aménagement en pierre au niveau des conteneurs verre et papier situé au Mas de Blanquet. Il est nécessaire de quantifier et chiffrer les besoins et de lancer la fiche de demande.

- Mme le Maire fait part également des demandes au titre des amendes de police à déposer avant avril 2026. Sont évoqués la réalisation de la signalétique horizontale (traçage dents de requin dos d'âne, cheminement piéton école, passages piétons village et création d'un passage piéton au Mas de Blanquet), achats panneaux routiers et enfin réflexion sur la sécurisation du chemin de la Route, notamment du croisement avec le chemin des écoliers et chemin de la Vignasse. Devis à demander pour déposer le dossier de demande auprès du Département du Gard.

- Point résiliation bail commercial multiple rural : Suite dernier contact avec le cabinet huissier : l'estimation des biens est toujours en cours avant la vente aux enchères.

- Broyage de printemps : La commune s'est portée candidate auprès de l'agglomération pour une date broyage fixée au 18 mars.

- Passage en agglomération hameau La Bégude/Mas Blanquet : La mise en place des panneaux d'agglomération aura lieu prochainement par les agents du Département. Concernant les radars, ceux-ci ont été commandé et sont en attente de livraison par l'entreprise Valette.

Le maire
Mme Nathalie LACOUSSE

Le secrétaire de séance
M. Jean-Marie FERRARI

